

CHAMPIONNAT DU MAROC PAR EQUIPES
13/14 ET 15/18 ANS FILLES
REGLES GENERALES

a) Déroulement des parties

Les équipes doivent se présenter à **l'heure de la convocation**, tous les joueuses de simples et de doubles doivent signer la feuille de présence devant le Juge-Arbitre de la rencontre au plus tard **une demi heure après l'heure de la convocation**.

Le Juge Arbitre doit vérifier la composition des équipes avant de la notifier sur la feuille de match.

Si 1 joueuse manque à l'effectif de l'équipe à savoir 2, l'équipe sera disqualifiée.

En cas de réserve sur la qualification d'une joueuse avant le commencement de la rencontre, le Juge Arbitre est habilité à décider du bien fondé ou du rejet de la réserve.

b) Ordre des matchs

Simple et double: au meilleur des trois manches, avec application du jeu décisif à six partout dans les 3 manches.

Les rencontres sont jouées dans l'ordre suivant : simple numéro 2, numéro 1, et enfin les doubles (après une interruption de 30 minutes). Le classement des joueuses sera respecté pour les places de numéro 1, 2 (selon le classement adulte du 30 juin 2022).

démarrage	13/14 ans Filles n°2
suivi	13/14 ans Filles n° 1
suivi	Doubles

démarrage	15/18 ans Filles n°2
suivi	15/18 ans Filles n° 1
suivi	Doubles

c) Déroulement de la rencontre

- 1- Les matchs d'une rencontre devront si nécessaire être poursuivis sous l'éclairage pour permettre de terminer la rencontre dans la journée. Aucun nouveau match ne pourra être lancé après 21 heures.
- 2- Un club pourra si nécessaire utiliser aussi les courts d'un autre club situé dans le voisinage immédiat du club de la rencontre pour permettre de terminer cette dernière dans la journée. Cette décision revient en dernier lieu au Juge-Arbitre.
- 3- Chaque club devra nommer un capitaine et un adjoint par équipe (aucun changement ne sera toléré après le début de la rencontre) qui seront les seuls autorisés à se mettre en rapport avec le Juge-Arbitre ou à donner des conseils aux joueuses durant le match mais aux changements de cotés seulement. Le capitaine d'équipe ne peut rentrer sur le court que durant les changements de côtés.
- 4- Chaque club doit désigner un responsable qui sera l'interlocuteur du club auprès du juge arbitre dans les questions relatives au bon déroulement de la rencontre.
- 5- Une joueuse ayant abandonné en simple ne pourra participer en double.
- 6- A partir du moment où la composition des simples et doubles est validée par le Juge-Arbitre et connue des 2 capitaines, aucun changement ne sera autorisé.
- 7- Les deux capitaines des deux équipes devront obligatoirement signer la feuille des résultats.
- 8- Chaque équipe marque un point par partie gagnée, l'équipe comptant le plus grand nombre de point est déclaré vainqueur de la rencontre.
- 9- Si le score de la rencontre est acquis, les doubles doivent obligatoirement joués.
- 10- En cas d'intempéries, les joueuses doivent rester à la disposition du Juge-Arbitre jusqu'à ce qu'il décide de reporter la rencontre.
- 11- Les équipes et les juges arbitres qui doivent se déplacer, sont tenues de le faire impérativement, seule la Commission des Compétitions Nationales et de Classement décidera du report après réception du bulletin météorologique.

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

- 12- En cas d'interruption de la rencontre, si cette dernière est :
- momentanée** : les points acquis sont maintenus (matches gagnés ou perdus), les matchs interrompus seront repris au même score en jeux et en points.
 - Définitive** :
 - Si les simples ne sont terminés au moment de l'arrêt définitif de la rencontre et le score de la rencontre non acquis, les points acquis sont annulés et toute la rencontre devra être rejouée mais les performances déjà acquises par les joueurs seront pris en considération lors du classement.
 - Si les simples sont terminés au moment de l'arrêt définitif de la rencontre et le score de la rencontre non acquis, seuls les matchs de double seront joués sur le terrain adverse (la date sera fixée par la Commission des Compétitions Nationales et de Classement), le capitaine pourra changer la composition des équipes de double)
 - Si la victoire est acquise à une équipe au moment de l'interruption, la rencontre n'est pas rejouée. Les matchs restants seront départagés entre les 2 équipes (score des matchs 6/0 6/0).
- 13- En cas de report de la rencontre, le programme du championnat suivra son cours. L'équipe qui s'est déplacée recevra lors d'une journée que la Commission des Compétitions Nationales et de Classement définira.
- 14- Pour le classement des équipes, le barème des points sera attribué comme suit :
Rencontre gagnée : 1 point; Rencontre perdue : 0point; Forfait ou disqualification : - 1point
- 15- En cas d'égalité de deux équipes dans une poule, le résultat du match qui les a opposés départagera ces dernières.
En cas d'égalité de 3 équipes ou plus dans la même poule, l'ordre sera décidé comme suit :
a) différence entre les matchs gagnés et perdus; b) meilleur pourcentage de sets gagnés ; c) meilleur pourcentage de jeux gagnés; d) les 2 dernières équipes seront départagées par le match qui les a opposés; e) si un match est interrompu et n'est pas repris pour cause de blessure, etc, le résultat complet devra être enregistré. Par exemple : le joueur A mène 6-1 2-0 contre le joueur B lorsque que ce dernier se blesse et ne peut continuer la partie. La victoire du joueur A sera enregistrée avec le résultat 6-1 6-0.
- 16- A partir du 2^{ème} forfait, celui sera considéré comme un forfait général. Les rencontres jouées ne seront pas comptabilisées lors du classement pour les autres équipes.
Une équipe disqualifiée ou ayant déclaré forfait, la rencontre sera perdue par 5 à 0 et tous les matchs seront perdus par 6/0 6/0.
- 17- Décompte du super tie break pour le classement en poules
- Super tie break est comptabilisé comme 1 set gagné
 - Super tie break sera considéré comme 1-0 en jeu
- 18- En d'égalité lors d'une rencontre, l'ordre de la victoire sera défini comme suit a) meilleur pourcentage des sets gagnés; b) meilleur pourcentage des jeux gagnés; c) en cas d'égalité totale, la Commission des Compétitions Nationales procédera au tirage au sort entre les 2 équipes

d) Déroulement de la rencontre

- 1- Le club visité doit faciliter la tache du Juge-Arbitre.
- 2- Il doit mettre à la disposition du Juge-Arbitre le nombre de courts nécessaires pour que la rencontre, débutant obligatoirement une demi heure après l'heure de la convocation, puisse se terminer dans la journée.
- 3- La Fédération fournira les balles neuves pour les rencontres. Le changement de balles sera à l'appréciation du Juge arbitre.
- 5- Pendant les phases qualificatives et les ¼ de finales, les clubs doivent prévoir une trousse médicale pour les interventions médicales.
- 6- Un kinésithérapeute sera disponible à partir des 1/2 finales.
- 7- Les frais d'arbitrage seront à la charge la Fédération Royale Marocaine de Tennis.
- 8- Les frais de ramassage et caporal ainsi que leur restauration sont à la charge des clubs.

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

d) Rôle du Juge-Arbitre

- 1- Il doit constater que chaque équipe est complète. Si 2 joueurs manquent à l'effectif de l'équipe à savoir 4 joueurs, l'équipe sera disqualifiée.
- 2- Il doit donner connaissance au capitaine de chaque équipe de la liste des joueurs remise par le capitaine de l'équipe adverse(après vérification de la composition des équipes).
- 3- Il doit appliquer le code de conduite.
- 4- Il doit recueillir les réclamations et les réserves sur la composition de l'équipe ou sur tout autre objet et le consigner dans un procès verbal qu'il doit adresser à la Commission des Compétitions Nationales et de Classement 24 heures après la rencontre.
- 5- La tenue de tennis est obligatoire, les joueurs ne se conformant pas à cette règle stricte seront invités à quitter les courts, sans préjuger des sanctions qui pourront leur être infligées.
- 6- Le Juge-Arbitre doit tenir un breafing avec les deux capitaines et les deux plus hauts responsables des clubs en présence avant la rencontre en rappelant les différents règlements.
- 7- Tous points non prévus par ce règlement relèvent du ressort de la Commission des Compétitions Nationales et de Classement de la FRMT.

La Commission des Compétitions Nationales
et de Classement

